



II. RESPONSABILITÉ

Dirigeants et encadrement : quelle responsabilité face aux accidents du travail et maladies professionnelles ?

Mesurer sa responsabilité (civile et pénale) et mettre en place les outils de prévention adaptés face à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT ET RSE
II. RESPONSABILITÉ •
DIRIGEANTS ET ENCADREMENT : QUELLE RESPONSABILITÉ FACE AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES ?

OBJECTIFS :

- 1 Évaluer le risque accidentel et ses incidences juridiques : la responsabilité civile et pénale,
- 2 Estimer le coût de la non-sécurité au niveau humain, économique,
- 3 Définir l'existence de la délégation,
- 4 Mettre en œuvre la politique de prévention.

PUBLIC :

Chefs d'entreprise, cadres dirigeants et salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

 **Durée : 1 jour**
(7 heures)

 **Tarif : Consulter**
notre calendrier

PRÉREQUIS :

Connaissances de base en prévention des risques professionnels

PROGRAMME :

Les grands principes de la prévention.

L'accident du travail et la maladie professionnelle.

Le document unique d'évaluation des risques.

La responsabilité pénale :

- Les grands principes,
- Personne physique,
- La gradation des fautes,
- Les peines applicables.

Personne morale :

- L'organisation de l'entreprise,
- Les délégations de pouvoir,
- La procédure pénale.

La responsabilité civile :

- Les grands principes,
- La responsabilité civile en matière d'hygiène et de sécurité au travail : la faute inexcusable,
- La procédure civile.

Les entreprises extérieures.

L'accueil des nouveaux embauchés.

La conformité des équipements.

Les habilitations des salariés.

Méthode et moyens pédagogiques :

Alternance entre apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19



LA FABRIQUE
DE L'AVENIR